

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFÉUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

VALIDATION DU FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LYCÉE ROBERT GARNIER

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5214-16 V relatif aux fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche Émeraude en date du 17 décembre 2025, modifiant la thématique « voirie » en « accessibilité » pour les travaux d'aménagement des abords du lycée Robert Garnier et reportant le fonds de concours initialement prévu en 2024 sur l'exercice 2026 ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Perche Émeraude a attribué à la commune de La Ferté-Bernard un fonds de concours d'un montant de 12 500 €, au titre de l'accessibilité, destiné au financement des travaux d'aménagement des abords du lycée Robert Garnier.

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un fonds de concours par un établissement public de coopération intercommunale est subordonnée à l'accord exprès de la commune bénéficiaire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce fonds de concours d'un montant de 12 500 €.

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le fonds de concours d'un montant de 12 500 €, attribué par la Communauté de Communes du Perche Émeraude au titre de l'accessibilité pour les travaux d'aménagement des abords du lycée Robert Garnier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

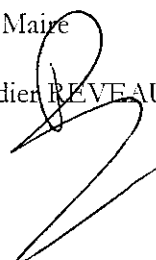
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.